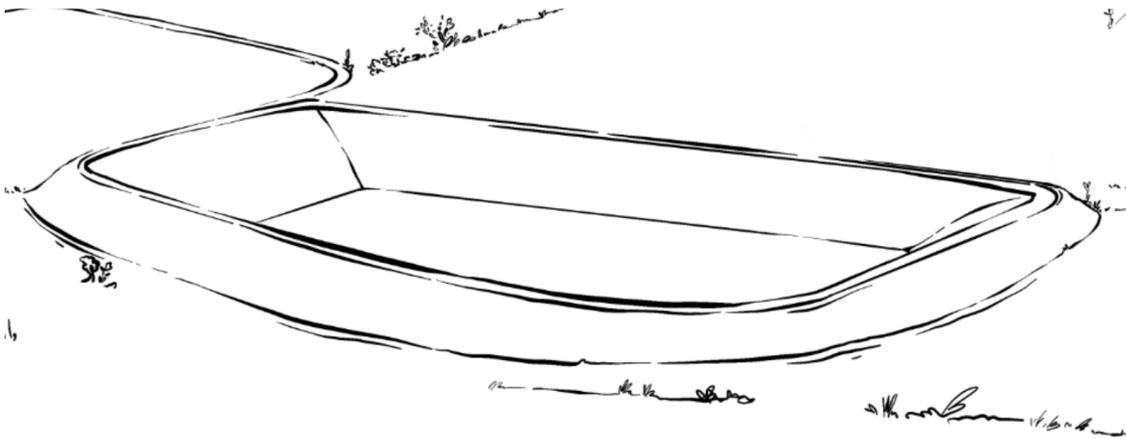




MAI 2024

LE GUIDE ANTIBASSINES

POUR AFFRONTER
LES MÉGA-DÉBATS

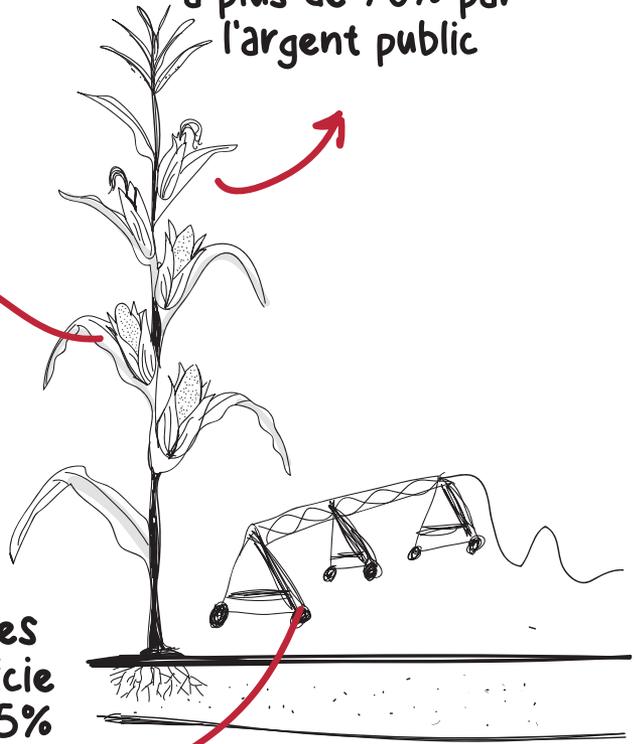


Face aux fausses affirmations les plus fréquentes sur les méga-bassines, nous vous proposons une compilation (non-exhaustive) d'arguments sourcés et concrets.

POUR PARTIR SUR

6 Afin d'augmenter la productivité de cultures gourmandes en eau et inadaptées au changement climatique

7 Les méga-bassines sont pourtant financées à plus de 70% par l'argent public

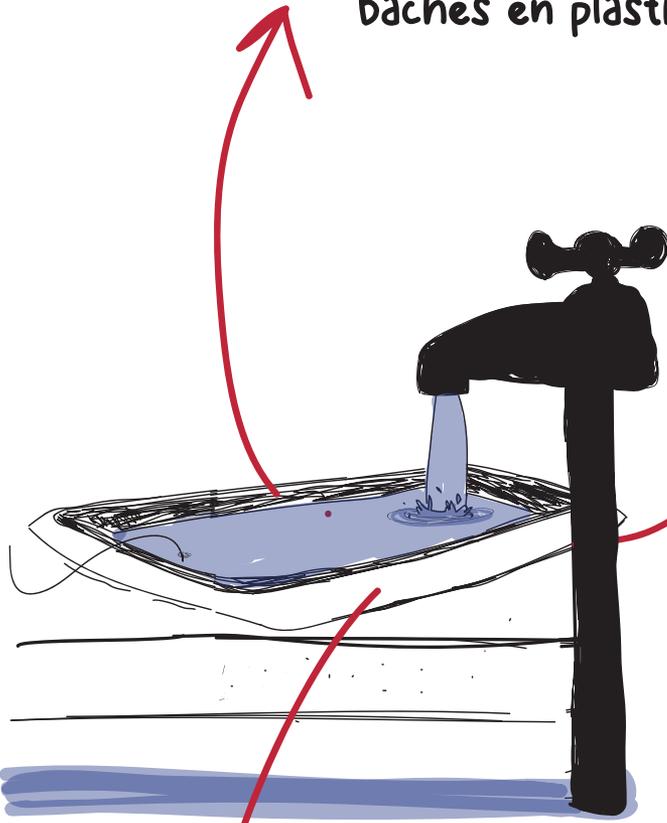


5 L'eau stockée dans les méga-bassines bénéficie ensuite à seulement 5% des exploitations du territoire

4 L'eau pompée provient en grande majorité des nappes souterraines, où l'eau de bonne qualité est naturellement préservée pour alimenter les écosystèmes et l'eau potable.

DE BONNES BASES

- 1 Une méga-bassine est un cratère creusé sur plusieurs dizaines d'hectares et recouvert de bâches en plastique noir



- 2 L'eau y est acheminée depuis plusieurs forages l'hiver puis distribuée l'été par de gigantesques pompes et des kilomètres de canalisations

- 3 Elle est cernée de digues de 10m de haut et de plusieurs clôtures sévèrement gardées

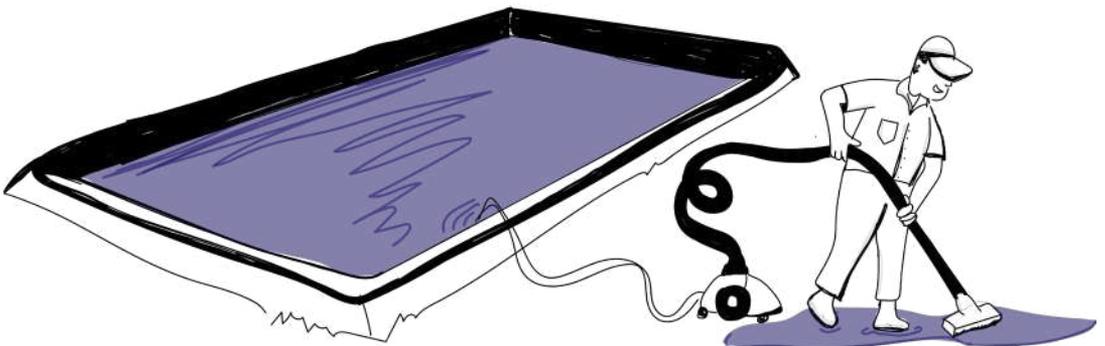
▣ AVEC TOUT CE QU'IL PLEUT,
#1 ON POURRAIT REMPLIR
UNE BASSINE PAR JOUR ▣

FAUX

Les méga-bassines mettent plusieurs mois à être remplies, non pas avec l'eau de pluie, et encore moins avec l'eau des crues. Le caractère aléatoire des précipitations à l'heure du dérèglement climatique compromet le rechargement des nappes souterraines dans lesquelles l'eau est pompée pour remplir les mégabassines

- **Les bassines ne sont pas remplies par les précipitations mais par pompage, majoritairement dans les nappes souterraines** et parfois dans les cours d'eau. Les pompes tournent en continu, 24h / 24h durant 2 à 5 mois selon les infrastructures et les conditions. **Le remplissage ne se fait donc clairement pas en un jour !**
- Tirer des conclusions sur les années exceptionnelles à la pluviométrie record, et profiter de la sidération provoquée par les crues pour présenter les bassines comme la solution miracle, est un argument malhonnête. Selon les années, **le remplissage des réserves par l'eau de crue serait bien trop irrégulière pour le modèle bassines** qui a pour objectif de garantir aux irriguant.e.s l'accès à l'entièreté des volumes stockés chaque année. Ainsi, **les méga-bassines ne permettent absolument pas un soutien entre les années sèches et les années pluvieuses** puisque la totalité de l'eau stockée dans les méga-bassines est consommée chaque été.

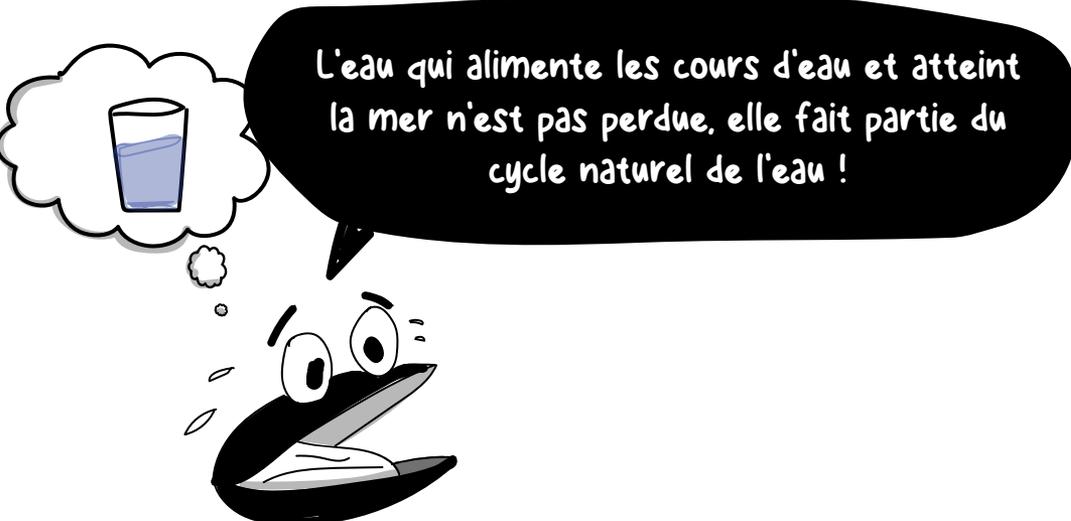
- Si à l'hiver 2023, grâce aux précipitations, la recharge des nappes souterraines a été plutôt encourageante, il ne faut pas oublier que c'est une année exceptionnelle en terme de pluviométrie. **Le dérèglement climatique induit beaucoup d'incertitudes.** Les scientifiques s'accordent à prévoir **des précipitations hivernales brutales et aléatoirement réparties**, malheureusement inadaptées à l'infiltration régulière et souhaitable de l'eau dans les sols. **Les sécheresses pluriannuelles vont devenir récurrentes et de plus en plus longues**, comme celles que nous avons connues en 2021 et 2022.
- Le rapport Acclimaterra en Nouvelle-Aquitaine et le projet "Explore 2070" du Ministère de l'Écologie alertent sur la **baisse généralisée du niveau des nappes souterraines** et des cours d'eau dans les prochaines années (entre 10 à 50% de perte)¹.



#2

❑ L'EAU DE PLUIE RUISSELLE VERS LA MER, ELLE EST PERDUE ❑

FAUX



L'eau qui alimente les cours d'eau et atteint la mer n'est pas perdue, elle fait partie du cycle naturel de l'eau !

- **Le cycle de l'eau dans son ensemble alimente en eau douce les cours d'eau, les zones humides** (ces éponges naturelles qui retiennent et restituent l'eau progressivement tout au long de l'année), **et l'océan**. Les plantes, insectes, poissons et coquillages profitent de cet apport vital. **Ces écosystèmes et les activités humaines** (pêche, tourisme, transport fluvial, production d'huîtres et de moules, industrie, pisciculture...) **sont dépendantes de cette eau en quantité et en qualité**. Il est donc indispensable de ne pas bouleverser les écosystèmes et de préserver la solidarité amont-aval, c'est à dire de la source à l'embouchure.

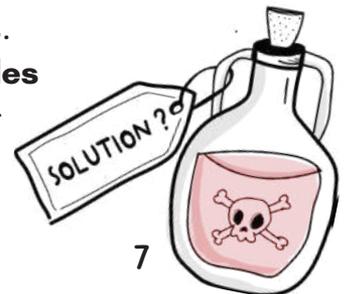
VRAI

Si l'eau ruisselle trop vite, elle ne s'infiltré pas dans les sols. La surexploitation des terres imperméabilise les sols et l'eau ruisselle abondamment sur les parcelles ayant subi les remembrements et les drainages successifs. Cette politique destructrice encourage aujourd'hui les bassines : elle ne peut pas être à la fois le poison et l'antidote.

- L'eau ruisselante qui mettait auparavant plusieurs jours à rejoindre la rivière ne mettrait maintenant plus que quelques heures. C'est bien la responsabilité écrasante des politiques agricoles mises en place à partir des années 50, qui est en cause. **La politique productiviste d'après-guerre** (plan Marshall puis la Politique Agricole Commune dans les années 60 et 70) **a encouragé l'industrialisation de l'agriculture, le productivisme et la destruction des sols** (arrachage des haies ; arasement des talus ; érosion, tassement et imperméabilisation des sols ; perte de matière organique ...).

En France, 70% des haies (1,4 millions de km) ont déjà été détruites et continuent de disparaître aujourd'hui (- 23 500 km / an)¹ malgré la politique d'incitation à la plantation. Elles sont pourtant indispensables à l'infiltration des eaux jusqu'aux nappes phréatiques.

- **La course au rendement et la mécanisation de l'agriculture ont transformé nos paysages.** Les prés ont disparu au profit des grandes cultures. Le drainage des tourbières et des prairies, le décaissement et le recalibrage des cours d'eau ont bouleversé en profondeur l'équilibre hydrique des territoires. Aujourd'hui, au printemps, **des zones humides et des champs sont asséchés** pour faciliter le passage des machines et la mise en culture de plus en plus tôt.



#3 LES BASSINES PERMETTENT DE SUBSTITUER LES PRÉLÈVEMENTS D'ÉTÉ PAR DES PRÉLÈVEMENTS DE L'EAU EXCÉDENTAIRE EN HIVER

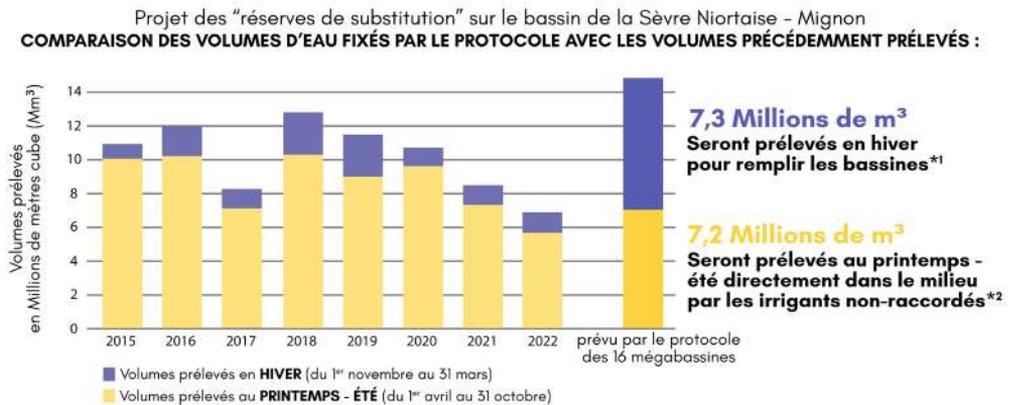
FAUX

Le modèle bassines provoque une augmentation des volumes pompés à l'année. Les projets sont majoritairement pensés par les irrigant.e.s de manière à contourner la baisse des prélèvements pourtant urgente.

- Les promoteurs des méga-bassines et le gouvernement assurent que les bassines sont remplies avec de l'eau "**excédentaire**", c'est-à-dire qui pourrait être prélevée sans réduire le débit normal des cours d'eau. Pour définir cette eau "excédentaire", des seuils de gestion ont été définis par les bénéficiaires des bassines. Dans les faits, **ces seuils ont été fixés pour garantir tous les ans le remplissage total des bassines**. Ils garantissent en aucun cas la préservation des milieux, des cours d'eau et des nappes.

Par exemple, pour la méga-bassine de Mauzé-sur-le-Mignon, des recherches scientifiques ont démontré qu'une eau "excédentaire", non indispensable au bon état du Mignon, correspondait à un seuil de 12,3 m dans la nappe. Si l'on respectait ce seuil pour prélever en hiver cette eau "excédentaire", le remplissage de la méga-bassine serait tout simplement impossible 7 années sur 10¹ !

- Les territoires où sont portés les projets de bassines sont reconnus depuis plus de 30 ans en **déficit hydrique chronique**. Les autorités françaises et européennes préconisent une réduction des prélèvements pour rétablir l'équilibre¹. Or, tous les étés **l'irrigation** (qui représente alors 79% de la consommation totale en eau)¹ **conduit au dépassement des seuils d'alerte sécheresse**. Les préfetures imposent alors des restrictions pour l'irrigation et la consommation d'eau potable. **Les bassines et leur prétendue "substitution" consistent**, pour quelques exploitations raccordées, **à contourner ces restrictions**. Elles prélèvent dès l'hiver la moitié des volumes qui leur sont alloués.



Sources :

Volumes prélevés de 2015 à 2022 provenant du rapport de l'évaluation indépendante Ecodecision - novembre 2023

*¹ Les **6 Mm³** du protocole des 16 mégabassines + **1,28 Mm³** de bassines individuelles déjà existantes. En volume utile

*² Les **5,8 Mm³** annoncés par le protocole + **1,4 Mm³** de l'ASAI des Roches

- Les volumes stockés dans les méga-bassines étant définis par les volumes "historiques de référence" (maximums consommés il y a plus de 15 ans), on remarque que **le remplissage des bassines provoquerait finalement une forte augmentation des prélèvements annuels** par rapport aux volumes réellement prélevés ces dernières années. De plus, les irrigants non raccordés pourront largement continuer à pomper dans le milieu en période estivale. **En augmentant l'offre, on augmente la demande, au lieu d'entrer dans une phase d'adaptation et de sobriété.**

#4 LES ÉCOLOS S'ATTAQUENT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE IL N'Y A PAS D'AGRICULTURE SANS EAU

FAUX

L'irrigation intensive est au service d'un système ultra-productiviste tourné vers l'export et l'agro-industrie.

- En France, 93.2 % de la Surface Agricole Utile n'était pas irriguée en 2020¹. L'immense majorité des cultures se fait donc sans avoir recours à l'irrigation et aux méga-bassines, **avec un modèle de production plus adapté à la raréfaction de la ressource**. Depuis les années 70 et 80, sur les territoires où l'accès à la ressource s'est trouvé facilité par le captage de l'eau à faible profondeur, **l'Etat a largement encouragé l'irrigation et les forages privés**. Ces régions sont maintenant en déficit d'eau chronique parce qu'on a pris l'habitude d'y développer une agriculture inadaptée sous perfusion.

Les exploitations les plus gourmandes en irrigation sont les grands céréaliers. Parmi ces cultures, le maïs est de loin la plus consommatrice et représente 40% des surfaces irriguées, soit environ 70% de l'eau agricole.¹

- La Politique Agricole Commune a encouragé financièrement l'irrigation intensive pour maximiser les rendements de ces céréales et ainsi **conquérir les marchés étrangers à l'export**. Le libre échange est néfaste pour le développement de l'agriculture des pays importateurs et alimente la forte spéculation céréalière dont les agriculteurs français.es sont victimes.

En France la moitié de la production de blé tendre est destinée à l'export. En Poitou-Charentes, ce blé est largement irrigué et seul 16% est transformé en farine pour l'alimentation humaine. 70% de la production est exportée via le port de La Rochelle.¹

- Ce modèle vise désormais aussi des objectifs énergétiques. Les forts rendements des cultures irriguées et les fortes subventions distribuées à l'hectare, permettent de rendre compétitif **la production de carburants d'origine végétale**.

VRAI

Les pratiques agricoles nourricières, telles que la production de fruits et légumes, ont besoin d'eau et d'irrigation.

- Si **l'irrigation est parfois indispensable** à l'agriculture paysanne qui produit localement une alimentation saine et respectueuse de l'environnement, **les volumes ne sont pas aussi démesurés** que ceux des céréalier.e.s irrigant.e.s connecté.e.s aux bassines.

Un.e paysan.ne maraîcher.e consomme environ 1000 à 5000 m³ d'eau par an, soit environ vingt fois moins qu'un.e exploitant.e raccordé.e aux méga-bassines du bassin de la Sèvre Niortaise.

- **Être contre les méga-bassines n'est pas synonyme d'être anti-irrigation.** Celle-ci regroupe des volumes et des pratiques très différentes. Il s'agit de **militer pour une gestion collective et démocratique de l'eau** afin d'assurer un partage des volumes prélevés **pour des usages prioritaires et vivriers**, couplée à **des pratiques agricoles et d'irrigation économes en eau**. L'argent public gaspillé dans les bassines devrait servir à accompagner la **transition agroécologique**.



#5

LES BASSINES SONT NÉCESSAIRES À LA SURVIE DU MONDE RURAL

FAUX

Les bassines sont nécessaires au maintien des politiques agricole, économique et industrielle qui creusent les inégalités, favorisent les grosses exploitations et condamnent les petites fermes.

- Certaines grosses exploitations bénéficient de "droits d'eau" très élevés, qui sont considérés comme acquis, au détriment des nouveaux paysan.ne.s installé.es à qui l'accès à l'eau est parfois même refusé. L'irrigation est vue par ces grosses exploitations comme un moyen d'augmenter leur production. **Les très importantes inégalités d'accès à la ressource fragilisent donc économiquement toutes les petites exploitations du territoire.**
- Le développement des méga-bassines entraîne une **spéculation foncière sur le prix des exploitations et des terres raccordées à ces ouvrages.** Cela rend de plus en plus difficile l'accès au foncier. **La Cour des comptes dénonce cette situation sans contrôle, créée par les subventions publiques** qui financent ces ouvrages¹. Cela est dramatique, dans un contexte où il est urgent de favoriser le renouvellement des générations d'agriculteur.ices.

Aujourd'hui, pour 3 agriculteur.ices qui prennent leur retraite, on compte 1 seul.e jeune qui s'installe.¹

- **Le complexe agro-industriel** qui réclame aujourd'hui des bassines n'a cessé de favoriser les grosses exploitations au détriment des petites fermes qui se retrouvent piégées entre les crédits bancaires et les marges des industriels, des grandes coopératives et des négociants. Ce sont eux qui **fixent les prix et les conditions de productions, par un contrat et un cahier des charges réduisant les fermes en un outil de production standardisé** ! Les créiteurs et les coopératives n'hésitent pas à imposer des investissements, donc un endettement important (machines, irrigation, intrants chimiques...). **Les agriculteur.ice.s n'ont plus la main sur leur modèle économique.**

Les coopératives du beurre AOP Charentes-Poitou imposent une part minimale de maïs de 50% pour l'alimentation des vaches laitières. Les multinationales légumières comme Bonduelle ou d'Aucy imposent contractuellement le raccordement des exploitations aux bassines.¹

- En 2018, lors de la signature du protocole des 16 méga-bassines de la Coop de l'eau 79, **la FNSEA et les plus grosses coopératives** étaient les seules signataires représentantes de la profession agricole, bien soucieuses de **protéger leurs intérêts.**¹



#6 LES IRRIGANT.E.S RACCORDÉES AUX MEGA-BASSINES FONT ÉVOLUER LEURS PRATIQUES AGRICOLES

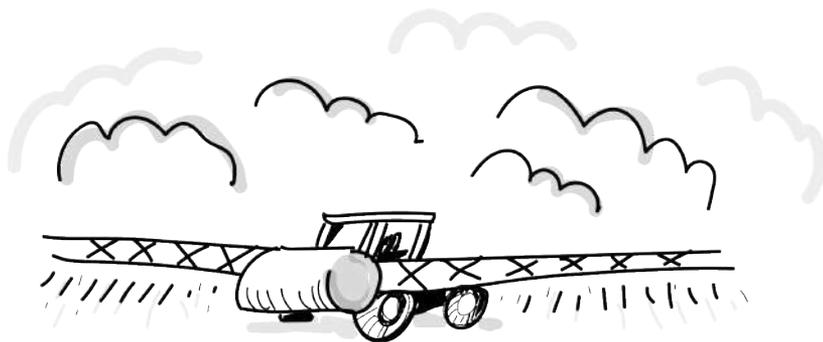
FAUX

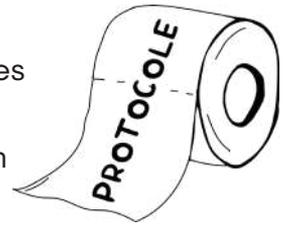
Les bassines sont un frein à la transformation nécessaire du modèle agricole dominant. Elles ne permettent ni de protéger la qualité et quantité des eaux souterraines et de surface, ni de transiter vers un modèle agroécologique réduisant l'usage de produits phytosanitaires

- Dans son rapport de juillet 2023, la Cour des comptes écrit : "Le financement public d'infrastructures d'irrigation de terres agricoles **devrait être conditionné à des engagements** de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et à la réduction des quantités d'eau utilisée pour irriguer."¹

Cela n'est pas le cas actuellement.

Des documents de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne font apparaître que la totalité des cours d'eau et des nappes souterraines concernées par le projet des 16 méga-bassines sont dégradées par les nitrates et les pesticides.¹





- En 2018 à Niort, **un protocole** censé engager les irrigant.e.s dans une démarche de "transition écologique" a été signé. Sa mise en application **se révélant être une mascarade** reflétant le **manque de volonté des porteur.euse.s de projets**, les associations de protection de la nature et la Confédération Paysanne en sont sortis pour ne pas servir de caution à des ouvrages allant à l'encontre de leurs missions.
- En décembre 2023, l'étude indépendante commandée par l'Agence de l'Eau¹, reconnaît le manque d'ambition d'un protocole **bien peu contraignant. Il n'engage à aucun changement de pratiques et ne présente ni moyens ni échéances clairs.** L'étude conclut que "les engagements souscrits demandent peu d'efforts supplémentaires et portent rarement sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, indispensable pour la protection de la ressource en eau et la biodiversité."

Sur les 6 premières bassines, seules 7 exploitations sur les 57 concernées s'engagent à réduire l'utilisation des traitements phytosanitaires. Actuellement, celle-ci représente une réduction de 1,2% par an. Aucune stratégie n'est proposée pour atteindre la diminution de 50% des traitements phytosanitaires d'ici 2025, imposée par la Commission d'Évaluation et de Surveillance du protocole en 2020. Cet objectif est donc défini par l'étude comme non atteignable.¹

- Les porteurs de projets **bafouent le droit de l'environnement** en construisant des ouvrages dont la **dangerosité pour les écosystème est prouvée.** L'institution nationale garante de la protection des écosystèmes, le CNPN, a démontré les impacts de la bassine de Ste-Soline sur les populations protégées d'outardes canepetières. Ce chantier a démarré sans respecter la procédure prévue par le code de l'environnement, sans dépôt des demandes de dérogations pourtant obligatoires.

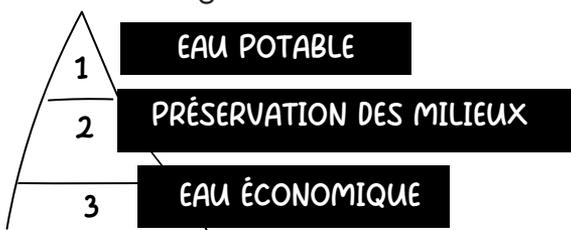
#7 S'ATTAQUER AUX BASSINES C'EST S'ATTAQUER À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

FAUX

Les anti-bassines s'attaquent à la privatisation de l'eau, et se battent pour son partage démocratique et transparent. Les méga-bassines des Deux-Sèvres sont financées à plus de 70% par de l'argent public, mais servent les intérêts privés de quelques un.e.s.

- Les bassines ne sont pas des "propriétés privées" puisqu'elles **sont financées en très grande majorité par de l'argent public**. En Deux-Sèvres, le coût exorbitant (76 millions d'€) de la construction des 16 méga-bassines est **pris en charge à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**¹. Autrement dit, en grande partie par la **redevance prélevée sur les factures d'eau des citoyen.ne.s**. Ce financement se fait **sans aucune transparence ni débat public**. Les données sur les volumes attribués inégalement à chaque exploitation agricole sont très difficiles d'accès.
- Dans le cadre d'une crise des ressources naturelles, le stockage privatif d'importants volumes d'eau est un droit grandement contestable. **L'accaparement par quelques un.e.s de la ressource devrait imposer la mise en place d'une gestion commune et démocratique de l'eau**. C'est à dire associer l'ensemble des usager.e.s à sa protection et son partage pour des usages prioritaires et indispensables. Les anti-bassines demandent la mise en place de cette assemblée et un moratoire immédiat sur les chantiers.

- Le code de l'environnement énonce que « l'usage de l'eau appartient à tous »¹. **L'eau potable est prioritaire** aux yeux de la loi, et le code de l'environnement précise que la préservation et **la gestion durable des zones humides est d'intérêt général**. La biodiversité joue un rôle majeur dans le cycle de l'eau et son érosion menace considérablement la disponibilité de la ressource pour l'ensemble de ses usages.



- Or, l'été, lorsqu'elle se fait rare, **l'agriculture représente 79% de l'eau consommée**¹. Lorsque des agriculteur.ice.s se réservent une part des ressources avant l'été, iels inversent de facto la pyramide des usages. **La minorité accaparante contourne ainsi les seuils d'alerte** pour arroser en plein été les cultures de maïs inadaptées, pendant que **le reste des usager.e.s subit pénuries et restrictions**.
- Ces agriculteur.ice.s raccordé.e.s aux méga-bassines sont minoritaires**. À titre d'exemple, sur le territoire des méga-bassines de la Sèvre Niortaise, l'eau stockée ne pourra être utilisée que par 93 exploitations irrigant.e.s, ce qui représente seulement **5% des exploitations du territoire**.



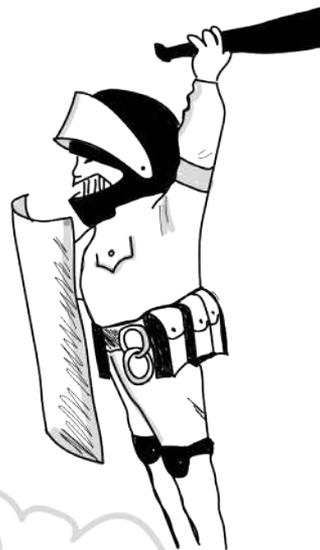
Les 628 000 m³ d'eau de la méga-bassine de Ste-Soline ne seraient distribués qu'à 12 exploitations raccordées.

#8 LES ANTI-BASSINES SONT DES GROUPUSCULES VIOLENTS

FAUX

Bien que de nombreuses décisions de justice leur donnent raison, l'État criminalise les défenseur.euse.s de l'eau. Ils représentent une multiplicité de personnes qui militent pour que l'eau soit réellement un bien commun.

- L'Etat déploie une répression massive sur les militant.e.s écologistes (interdictions de manifester, condamnations, surveillance, criminalisation...). Malgré cela, **des centaines de collectifs et des dizaines de milliers de personnes** ont organisé et participé à des actions pour la défense de l'eau ces dernières années. Loin d'être un groupuscule isolé, les voix qui s'élèvent contre les méga-bassines pour réclamer un moratoire sont celles de **syndicats, d'associations environnementales, de paysan.ne.s, du mouvement climat, de collectifs citoyens, ainsi que de nombreux.se.s scientifiques et élu.e.s de la République, toutes et tous soucieux.ses de l'intérêt général.**



- Cette convergence s'est fortement développée récemment et les manifestations se sont intensifiées lorsque **plusieurs chantiers ont démarré dans l'ignorance et le mépris** des nombreuses alertes, recours juridiques et mouvements actifs depuis 2017. Pour se faire entendre, les opposant.e.s, adoptent parfois des modalités d'actions plus offensives envers les infrastructures. **Aucun appel ni recours à la violence envers des personnes n'est porté par les militant.e.s.** Ce n'est malheureusement pas le cas des **promoteurs des bassines qui ont agressé physiquement et psychologiquement** des militant.e.s, ni même de **l'Etat qui met gravement en danger la vie des citoyen.ne.s.** À Ste-Soline, il a fait le choix de la brutalité, en utilisant des armes de guerre de manière indifférenciée, non réglementaire et en faisant un usage disproportionné de la violence, comme l'atteste le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme.
- Un millier de projets de méga-bassines voient le jour partout en France. Le passage en force de ceux qui veulent les construire au plus vite est scandaleux, car lorsqu'on laisse le temps à la justice de faire son travail, celle-ci annule les projets. **La majorité des recours portés par les associations de protection de l'environnement ont été gagnés.** Récemment, un projet de 15 méga-bassines a été annulé par le tribunal administratif de Poitiers et un chantier à Priaires a été suspendu pour cause de conflit d'intérêt.

Un jugement est actuellement toujours en cours pour les 16 bassines de la Sèvre Niortaise-Mignon, dont fait partie celle de Sainte-Soline.

- N'oublions pas que **de nombreuses luttes, pour certaines très conflictuelles,** ont permis d'aboutir partout dans le monde à des **avancées sociétales et environnementales importantes.**

#9 **LES ANTIBASSINES SONT CONTRE TOUT ET NE PROPOSENT FAUX PAS DE SOLUTIONS**

Les solutions basées sur la nature pour stocker l'eau dans les sols et atténuer le changement climatique existent ! La volonté politique est le maillon manquant pour appliquer ces mesures à grande échelle.

- **Les bassines sont court-termistes** et ne permettront pas de protéger les paysan.ne.s et les écosystèmes sur le long terme. **Une réforme du système agricole** permettrait de limiter le réchauffement climatique et d'accroître la résilience face à ses effets. L'agroécologie et l'agroforesterie sont évoquées dans le rapport du GIEC comme « pouvant accroître la résilience des écosystèmes et les services qu'ils rendent »¹. De manière générale, il s'agit de **mettre en place des cultures adaptées** à nos sols et notre climat, et de les conduire au maximum **sans pesticides et engrais chimiques**, pour favoriser au contraire **des sols vivants** et riches en matière organique.
- Il faut absolument **permettre le stockage de l'eau dans les sols**, de manière à y préserver une eau disponible, notamment en période de sécheresse. Il faut pour cela **arrêter d'artificialiser les sols, protéger et replanter massivement des haies, renaturer les cours d'eau** pour en rétablir la morphologie altérée (méandres, berges...).



- **Ces solutions basées sur la nature bénéficieraient à tou.te.s** les exploitations et acteurs.ices du territoire. Elles amélioreraient le paysage, la biodiversité, la qualité de l'eau, le stockage du carbone et la lutte contre les inondations. Une réflexion globale à l'échelle du territoire est nécessaire pour **accompagner tous les agriculteurs.ices vers des pratiques vertueuses**. Les collectivités, politiques et les filières doivent contribuer à ce changement et revoir les modalités de partage de l'eau. **L'eau agricole, qui doit être prélevée en respectant la préservation des milieux, doit être destinée en priorité à l'alimentation humaine de qualité**, et non à des cultures consommatrices de pesticides destinées à l'export, ou aux méthaniseurs pour produire des agrocarburants.
- Les **prairies permanentes**, ne nécessitant pas d'irrigation et remplissant de nombreuses fonctions écologiques, doivent être massivement remises en place. Depuis les années 70, elles ont été **remplacées par le maïs**, cette plante tropicale à fort rendement importée du Mexique. Cela a **conduit à l'abandon de l'élevage à l'herbe** et au foin au profit d'un élevage hors sol plus intensif, lucratif, industrialisable et subventionné. Pour contrecarrer le fort impact environnemental de ce type d'élevage, **une politique soutenant le retour au pâturage est indispensable !**

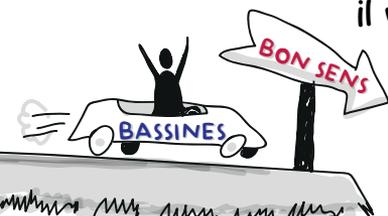


#10
MEGA-BONUS

LES BASSINES C'EST JUSTE DU BONS SENS !

La vision fantasmée et miraculeuse du stockage de l'eau dans les bassines est largement adoptée par une classe politique réactionnaire et reconnue pour son inaction face à l'urgence climatique.

Si pour votre interlocuteur.ice le "bon sens" consiste à satisfaire quelques intérêts individuels et court-termistes il va vous être extrêmement coûteux et pénible de le contredire.



Toutefois, si vous en avez le courage, vous voici maintenant armé.e d'arguments sérieux et sourcés pour engager le débat et démontrer que ce « bon sens » là ne va malheureusement qu'aggraver le problème qu'il est censé résoudre.



Informons-nous, gagnons en compétences, et luttons ensemble pour la préservation de l'eau et des écosystèmes !

NO BASSARAN

LIENS UTILES

GUIDES ET PUBLICATIONS

- **Confédération Paysanne :**
https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=14
- **France Nature Environnement :**
<https://fne.asso.fr/publications/nos-publications-sur-l-eau>

RAPPORTS D'INFORMATION :

- **Assemblée Nationale - Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire - Novembre 2023 :**
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/116b1902_rapport-fond.pdf
- **Assemblée Nationale - Mission d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau - Juin 2020 :**
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/115b3061_rapport-information.pdf
- **Sénat - Eau, urgence déclarée - mai 2016 :**
<https://www.senat.fr/rap/r15-616/r15-6161.pdf>
- **Cour des comptes - La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique - Juillet 2023 :**
<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-07/20230717-gestion-quantitative-de-l-eau.pdf>
- **Cour des comptes - L'adaptation des cultures céréalières au changement climatique - Mars 2024 :**
<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/68858>

ETABLISSEMENTS PUBLICS

- **Office Français de la Biodiversité :** <https://www.ofb.gouv.fr>
- **Eaufrance :** <https://www.eaufrance.fr>
- **Agence de l'eau Loire-Bretagne :** <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez toutes les sources de ce livret sur
www.bassinesnonmerci.fr



NO BASSARAN